

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Trois-Rivières, le vendredi 25 janvier 2008.**

**Position du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières concernant la décision de madame Claude Durand de se présenter à l'investiture du Parti Conservateur.**

Le Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières a pris acte de la décision de la présidente et chef de la direction, madame Claude Durand de se présenter officiellement à l'investiture du Parti conservateur de Trois-Rivières.

Conformément aux décisions prises en avril dernier face à cette éventualité, madame Durand quittera son poste pour un congé sans solde en date d'aujourd'hui, jusqu'aux résultats de cette mise en investiture. Si madame Durand devient la candidate officielle et jusqu'au moment où des élections fédérales seront déclenchées, elle réintègrera son poste en se retirant toutefois de son rôle de porte-parole de la Chambre en matière d'affaires publiques et de secrétaire du Conseil.

Au cours des derniers mois, le Conseil d'administration s'est réuni et a examiné la question sous les aspects suivants :

- Tout d'abord, le C.A. est d'avis qu'il faut favoriser le désir d'engagement public de personnes de qualité qui veulent représenter leur communauté et ce, à tous les niveaux et sans considération de parti politique.
- Le Conseil est d'avis qu'il faut ainsi respecter les libertés fondamentales des individus et les traiter avec équité.
- Enfin, le Conseil a appuyé sa réflexion en prenant exemple sur d'autres Chambres de commerce, où des cas similaires se sont présentés.

Le Conseil d'administration stipule qu'il ne s'agit pas d'un appui de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières à l'endroit de madame Durand, mais de respect du choix de cette dernière.

La Chambre précise qu'elle ne prendra jamais position comme organisme pour un candidat ou un parti. Ceci dit, l'organisme doit respecter par ailleurs la liberté des individus et c'est ce que le Conseil manifeste à l'égard de la décision de madame Durand.

Le Conseil d'administration a comme principal objectif de maintenir une saine neutralité et garantir le caractère apolitique des décisions et prises de positions publiques qu'il adopte, toujours dans le meilleur intérêt de ses membres.

Dans l'intérim, la directrice adjointe madame France Lemire assurera la direction de la Chambre.

-30-

Information :

Alain Trudel

Président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières  
(819) 374-4617 poste 222